

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 80/017 du 14/01/80
MJT/DGTFP/DFP/2203/5

Portant versement et nomination de Monsieur DJOMBOUT SAMORY Jean Arthur., Professeur Certifié de 2ème échelon.

-----oo0oo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret 62/130/FP/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif aux nominations et à la révocation des fonctionnaires des cadres;
(/u le décret 64/165/FP du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret 67/50/MF du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations intégrations reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret 79/148 du 30 Mars 1979 portant suspension des avancements des agents de l'Etat pour l'année 1979;
(/u le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret 78/209/SGTFP/DFP du 27 Avril 1978 portant reclassement et nomination de certains fonctionnaires de l'Enseignement titulaire de la Licence de Psychologie;
(/u la lettre n° 250/MEN/SGEN/DPAA.P. du 25 Janvier 1979 du Directeur de personnel et des Affaires Administratives;
(/u la demande de l'intéressé en date du 14 Septembre 1978;

DECRETE:

.../...

ARTICLE 1er: En applications des dispositions de l'article 37 du décret n° 64/165/FP-BE du 22 Mai 1964 susvisé, Monsieur DJOMBOUT SAMORY Jean Arthur, Professeur Certifié de 2ème échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement) en service dans la Région de la Likouala, titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire, délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est versé à concordance de catégorie et d'indice dans les cadres de l'Enseignement Primaire et des Inspections, et nommé Inspecteur Primaire de 2ème échelon indice 920 Acc= Néant.

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./é

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

BRAZZAVILLE le 14 JANVIER 1980

Le Ministre de l'Education Nationale,

Antoine NDINGA OBA

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA TAMBA

COLONEL Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances,

AMPLIATIONS:

- DCTFP/DFP.....3
- JORPC.....1
- D.B.....3
- DCF.....2
- DPAA.....3
- MEN.....2
- R. DE LA L.....2
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1
- SGCM/BC.....2

HENRI LOPES